

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 13 OCT. 2023
ID : 033-213304470-20231004-067_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 067/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 13
- > votants : 17

OBJET :

LOCATION TERRAIN COMMUNAL

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 27 septembre 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Jean-Louis CHABROLLES (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société MHIA (Mon Habitat Individuel Adapté) qui crée des logements connectés, adaptés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite sollicite la commune pour louer un terrain nu d'environ 100m² afin d'installer un habitat témoin et un bureau. Ces structures seraient sur pilotis, démontables.

Madame le Maire propose de louer une partie des terrains communaux cadastrés section ZD numéros 89 et 90, à côté du projet de cabinet médical et de faire un bail précaire de location de terrain nu, de 20 mois, pour une surface de 100m². Cette location pourrait être consentie à raison de 100€ par mois.

Le conseil municipal, après débat et vote : 17 Votes – 17 Pour :

- accepte le bail de location précaire de terrain nu présenté, qui sera annexé à la présente délibération.
- dit que la location sera consentie pour 20 mois et son montant sera de 100€ par mois.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette question.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizière, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 11 octobre 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

